

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges	Numéro de permis 2024037	Date d'inspection Le 02 octobre 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'observe la conformité pour le ratio. De plus, aucun enfant en bas âge. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :

- Les activités quotidiennes concernant la planification des activités (continuer d'écrire l'activité principale de la journée et débiter à inscrire l'objectif de l'activité) et documentations pour les enfants (sur le tableau blanc à la hauteur des enfants). Discussion avec l'exploitante concernant les idées suivantes : des photos à mettre sur son bac de rangement de prendre une photo d'un ou des enfants tenant les jouets concernés ainsi que des bouteilles ou bacs sensoriels qu'elle peut faire elle-même et des costumes.

Observation du déjeuner (toast et banane), de la collation fournie par la garderie (fruits) et du lavage des mains.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2025

Date

original signé par

Roseline Georges

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2025

Date